

3MD

SASU au capital de 10 000 euros,
immatriculée au RCS de MONT-DE-MARSAN sous le numéro 951 677 327,
dont le siège social est situé : 10 AVENUE SADI CARNOT 40000 MONT-DE-MARSAN

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 2 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le deux mai,
à quatorze heures,

Au siège social, 10 AVENUE SADI CARNOT 40000 MONT-DE-MARSAN

Monsieur Christophe LAVISSE, demeurant 1983 ROUTE DE SAINT-MARTIN D'ONEY 40090 CAMPAGNE

Propriétaire de la totalité des 1000 actions de 10 euros chacune émises par la société 3MD,

Associé unique et seul Président de ladite société,

La réunion est présidée par Monsieur Christophe LAVISSE.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Christophe LAVISSE, associé unique, a établi le rapport sur l'opération proposée à l'ordre du jour.

2. A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Première résolution

L'associé unique décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la société comme suit :

Ancienne adresse :

10 AVENUE SADI CARNOT
40000 MONT-DE-MARSAN

Nouvelle adresse :

255 BOULEVARD ANTOINE LACAZE
BAT B LOT 19
40000 MONT-DE-MARSAN.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article « Siège social » des statuts est modifié comme suit :

« Le siège social est fixé 255 BOULEVARD ANTOINE LACAZE, BAT B LOT 19, 40000 MONT-DE-MARSAN. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Deuxième résolution

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Christophe LAVISSE

Zone de signature

